

**Déclaration de SUD Education-Créteil
CDEN de la Seine saint Denis du 28 juin 2012**

**Un sparadrap sur une jambe de bois,
ce n'est pas un plan d'urgence pour la Seine Saint Denis !**

Les 23 postes supplémentaires annoncés pour 1^{er} degré et pour l'instant aucun pour le 2nd second degré ne constituent en rien le véritable plan d'urgence que nous réclamons pour le département.

Devons nous rappeler qu'il y a dans le 1^{er} degré un solde toujours négatif de 16 postes pour 2244 élèves attendus selon les chiffres officiels ?

Dans le second degré c'est environ 340 postes qui restent supprimés, pour plus de 1400 élèves de plus dans l'enseignement général !

1400 de contrats aidés CUI indispensables dans les écoles et les établissements attendent toujours leur réemploi.

Les rassemblements et les grèves de février et mars, les mobilisations de ces dernières semaines dans de nombreuses villes et établissements montrent que les personnels comprendraient mal que la rentrée se fasse dans les conditions préparées par le ministère précédant.

A SUD nous vous demandons de vraies mesures d'urgence dès la rentrée comme premières étapes d'un véritable plan d'urgence dès l'année prochaine.

Nous exigeons toujours le rétablissement des postes supprimés pour la rentrée 2012 dans les écoles, collèges et lycées du 93 !

- Il faut pour cela une dotation supplémentaire d'urgence dans le cadre du collectif budgétaire de juillet. Vous pouvez suggérer au Ministre une plus grande ouverture des listes complémentaire dans le 1^{er} mais aussi dans le 2nd degré, la titularisation des contractuels sans conditions de concours ni de nationalité.
- La priorité doit aller au RASED, aux classes maternelles de tout petits, aux postes de remplaçants-titulaires, aux maîtres supplémentaires, à la restitution des heures des dispositifs pour les élèves en difficultés dans le second degré (heures 93, module relais, ULIS, classe d'aide et soutien, dispositifs locaux ...)
- Le maintien voir désormais le retour aux seuils d'effectifs issus de la grève de 1998 doit être garanti tout comme les volumes réglementaires en Lycée Professionnel.
- Les personnels en contrat aidés doivent être réemployés à la rentrée et il faut aller vers leur titularisation sur de nouveaux métiers comme l'aide aux élèves handicapés. Cette précarité publique sans espoir à 657 euros net pour 20 H /mois doit cesser.
- Un 1^{er} effort doit être fait pour redonner aux "vies scolaires" et aux personnels médico social et d'orientation les effectifs qui permettent d'assurer le service public.
- Nous vous demandons d'abandonner les projets de direction unique et de fusions d'établissements (J Moulin Aubervilliers + LP d'Alembert) + (Sabatier + Costes à Bobigny)
- Nous demandons aussi la suppression immédiate du dispositif "ECLAIR" dans le 93 et des réformes régressives au plan national.
- Nous serons à cet égard particulièrement vigilants sur l'abaissement effectif du service des stagiaires. Cette mesure bien en deçà de notre revendication d'urgence de retour au tiers temps dès la rentrée, doit s'accompagner des moyens pour une mise en place effective sans heures sup dans le second degré et avec des remplaçants dans le 1^{er} degré.
- **En ce qui concerne le Conseil général** il faut qu'il se donne les moyens

- pour remplacer les agents. De ce point de vue les syndicats Sud Education et Sud CT attendent toujours une réponse à leur proposition de protocole garantissant le remplacement des absences et le maintien de la charge de travail habituelle en cas de non remplacement. Est-il vrai que le CG à émit l'idée de transférer les Attee collège à la région en 2015 ?

- pour rénover et équiper les collèges dans le cadre d'une vraie concertation avec les équipes pédagogiques y compris les Atte, qui sont quand même les premières concernées par ces questions. En ce qui concerne l'entretien du parc informatique il est urgent de régler la question avec les services du rectorat avec des moyens spécifique sans recours au privé ni à des heures supplémentaires effectuées par les personnels des collèges.

- pour construire de nouveaux collèges sur le département en sortant du recours au PPP ou PEI actuellement décidés. Sur ce sujet la politique de la sectorisation, la taille des établissements, les effectifs, les partis pris architecturaux ont une influence de taille en ce qui concerne la vie des élèves, la surveillance et la circulation des élèves mais aussi sur les pratiques pédagogiques des enseignants.

**Les attentes pour une autre politique éducative sont énormes dans le département.
Il faut dès la rentrée aller plus loin que les mesures symboliques annoncées dans la perspective d'un véritable plan d'urgence !**